

Déclaration liminaire des représentants des personnels enseignants et d'éducation présentée au Conseil d'Administration du 30 novembre 2020

Malgré les recommandations et les alertes du conseil scientifique COVID-19 ainsi que de nombreux médecins et chercheurs, le Ministère a mis en place dès septembre un protocole sanitaire insuffisant pour assurer la sécurité et la santé de ses personnels et ses élèves. Alors que la situation s'aggravait, le Ministère a, contre toute attente, décidé d'alléger le protocole et n'a, à aucun moment, envisagé d'enclencher les mesures plus restrictives pourtant prévues dès la fin août. Le SNES-FSU a exigé un renforcement du protocole sanitaire, balayé d'un revers de la main par le Ministre, le Gouvernement osant parler d'une rentrée réussie ! Les personnels ont beaucoup donné depuis le printemps, ont tenu le service public d'Éducation, seuls, avec des masques suspects, ont fait face à des informations inexistantes voire contradictoires, à l'absence de transparence sur les cas de contamination... maintenant cela suffit !

Lors de son allocution du 28 octobre 2020, le président de la République a annoncé un nouveau confinement, évoquant une deuxième vague pire que la première, tout en maintenant les établissements scolaires ouverts avec un protocole sanitaire renforcé. Celui-ci a été publié vendredi 30 octobre, à 3 jours de la rentrée, et pose de nombreux problèmes. Comment prétendre que l'on peut appliquer la distanciation physique dans des classes chargées ? Comment appliquer la règle d'une salle par classe (en dehors des salles spécialisées et des ateliers) dans des établissements scolaires déjà surchargés ? Comment alors gérer les demi-groupes ? Les groupes d'option ou de spécialité ? Comment éviter le brassage dans les cantines et transports si tous les élèves sont présents en même temps dans les collèges ? Comment imposer le non-brassage des élèves dans les couloirs quand les effectifs de vie scolaire sont insuffisants ? Quelles dispositions pour protéger les personnels vulnérables ? Qu'a-t-on fait pour équiper élèves et personnels en matériel informatique en prévision d'un retour au distanciel ? Comment augmenter la fréquence de nettoyage des locaux et des surfaces quand le nombre d'agents territoriaux est déjà insuffisant et que les budgets des établissements n'ont pas été abondés pour les achats de produits ?

De plus, le Ministère a également annoncé le vendredi 30 octobre, par un mail envoyé aux professeurs vers 17h, que l'organisation de l'hommage à Samuel Paty, lundi 2 novembre, était modifiée. La minute de silence n'a pas nécessairement été préparée convenablement en amont en équipe et donc efficacement avec les élèves.

Notre collègue a été assassiné. Décapité. Parce qu'il exerçait son métier. L'école a été attaquée. La communauté éducative est meurtrie.

Le ministre de l'Éducation nationale a fait le choix de réduire le nécessaire temps de réflexion, d'échange, de partage à une simple minute de silence. À l'écoute des préoccupations de la communauté éducative, l'administration du collège nous a permis de nous réunir sur un temps d'une heure. Le ministère a ainsi entravé l'indispensable travail pédagogique que nous devons commencer avec nos élèves. D'autres organisations étaient possibles permettant de tenir compte des conditions de cette rentrée hors normes. Elles ont été balayées d'un revers de la main, sans considération pour les impératifs humains et pédagogiques.

Colère, incompréhension, mépris.... les mots nous manquent. Toutes ces nécessités que nous réclamons depuis des années ne sauraient être effacées par un bouquet de fleur déposé par la député de la circonscription en hommage à notre collègue.

Samuel Paty a payé de sa vie son engagement professionnel pour des principes qui nous réunissent toutes et tous. Nous lui devons un hommage plein et entier.

C'est pour cela que soucieux de la continuité du Service Public d'éducation, essentiel aux élèves, particulièrement les plus fragiles, le SNES-FSU n'a cessé d'alerter et de proposer.

Aujourd'hui, le SNES-FSU rappelle ses exigences pour une rentrée sécurisée : passage d'un fonctionnement en classe entière à un fonctionnement en demi-groupes, recrutements de personnels, d'AED mais aussi d'agents territoriaux (pour assurer un nettoyage et une désinfection des salles), ces mêmes nécessités que nous réclamons depuis des années dans l'établissement. Nous demandons une réorganisation de la demi-pension pour limiter le brassage des élèves. Des mesures doivent aussi être prises sur le plan pédagogique parmi lesquelles l'aménagement des programmes afin que nous puissions sereinement travailler. Le jour de carence doit être suspendu immédiatement : il est inacceptable que les personnels payent le prix d'être malade ! L'employeur est responsable de la santé et la sécurité des personnels. Des dispositions doivent être mises en place au plus vite. Le Gouvernement doit cesser de jouer avec la santé des personnels, des élèves et de leurs familles.